



Pierre Tabuteau, Président de la MNEA et Jean-Marie Delaunay, Président de la Mutuelle du Trésor

n° 8

OCTOBRE 2011



## ÉDITORIAL

### LE SOCIAL COMME PRIORITÉ

Il faut réhabiliter le social.

Jamais sans doute on a autant parlé de social, de solidarité, de partage.

Jamais sans doute on a aussi peu mis en pratique les principes que ces mots impliquent : les inégalités augmentent, le nombre de pauvres progresse, les écarts de revenus n'ont jamais été aussi importants.

Ces évolutions sont des coups portés au consensus social et aux principes de la république.

Il faut non seulement une prise de conscience mais surtout une ambition affirmée et concrète de remettre en place une société plus juste et plus solidaire.

Dans cette période pré-électorale, il faut que le social soit une priorité des programmes des hommes politiques afin qu'ils s'engagent clairement à bâtir une société respectant les idéaux d'égalité et de justice sociale.

Jean-Marie Delaunay  
Président

info  
chiffrée  
100 %

C'est le pourcentage de votes favorables exprimés par les délégués sur la fusion entre la Mutuelle du Trésor et la Mutuelle Nationale Entraide Administrative

(détail en page 2).

## SOMMAIRE

**PAGE 1** : LE SOCIAL COMME PRIORITÉ

**PAGE 2** : AG, LES TEMPS FORTS. ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF.

**PAGE 3** : PETITE ENFANCE. PERTE D'AUTONOMIE, COMMENT AIDER UN PROCHE. AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE.

**PAGE 4** : QUESTIONS À DOMINIQUE LETOURNEAU. PRIX DE LA SOLIDARITÉ DE LA MT. EG'ART, pour un égal accès à l'art.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# LES TEMPS FORTS

La 84<sup>e</sup> assemblée générale de la Mutuelle du Trésor qui s'est déroulée au Touquet les 14 et 15 septembre a permis aux 127 délégués présents de faire le point sur l'activité 2010, d'échanger sur les projets en cours et de tracer les perspectives pour l'avenir.



En ouverture des travaux les délégués ont ratifié à l'unanimité la cooptation au Conseil d'Administration de Nathalie ARNOUX, présidente du comité départemental du Pas de Calais, sur le poste laissé vacant par Maurice DURANTON.

Après la présentation du rapport de gestion, les administrateurs ont détaillé l'activité de la mutuelle dans ses différents domaines d'intervention : accès au logement, petite enfance, personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, événements de la vie et prévention/éducation à la santé.

Un hommage particulier a été rendu aux personnels du siège ainsi qu'aux conseillers mutualistes et aux membres des comités, interlocuteurs privilégiés des adhérents et acteurs essentiels dans la relation de proximité que la mutuelle souhaite maintenir au plan local. ■

LES DÉLÉGUÉS ONT VOTÉ, À L'UNANIMITÉ, LA FUSION ENTRE LA MUTUELLE DU TRÉSOR ET LA MUTUELLE NATIONALE ENTRAIDE ADMINISTRATIVE.

Après la fusion entre la Mutuelle du Trésor et la FMIN (Fraternelle Mutuelle de l'Imprimerie Nationale) c'est la MNEA (Mutuelle Nationale Entraide Administrative) également l'une des mutuelles fondatrices de la MGEFI, qui a choisi de rejoindre la Mutuelle du Trésor pour tous les aspects relatifs à l'action sociale et solidaire.

Lors de son intervention devant les délégués le président de la MNEA, Pierre TABUTEAU, a souligné «la très haute qualité de l'action sociale et solidaire de la MT» mais «surtout» a-t-il ajouté «les adhérents de la MNEA pourront bénéficier de services dont ils ne disposaient pas jusqu'alors. La Mutuelle du Trésor a en effet mis en place des services qui démontrent sa volonté de s'inscrire dans une véritable démarche sociale et solidaire et travaille sur des projets qui semblent très prometteurs, tant pour les personnes âgées que pour les jeunes populations. Le maintien d'un réseau de conseillers mutualistes permet par ailleurs d'assurer ce lien de proximité nécessaire avec les adhérents.»

Bienvenue à tous les adhérents de la MNEA.

## LA MUTUELLE DU TRÉSOR FAVORISE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF

La Mutuelle du Trésor vous propose de bénéficier de deux services permettant de faciliter votre accès dans un logement locatif :

- la caution locative
- le prêt bonifié à l'installation locative.

Ces services couvrent les situations de première affectation (ou de 1<sup>er</sup> emploi), de mutation ou de séparation du conjoint, concubin ou personne signataire d'un Pacs.

Lors de l'Assemblée Générale, les délégués ont étendu le dispositif aux situations de décès du conjoint ainsi qu'à l'expulsion/vente de la résidence principale. Ils ont également assoupli le dispositif pour les adhérents en situation de 1<sup>er</sup> emploi auparavant domiciliés chez leurs parents.

La caution locative et le prêt à l'installation peuvent se cumuler mais également être demandés séparément.

La caution locative vise la résidence principale (ou la double résidence liée à une mutation ou à une 1<sup>ère</sup> affectation). Pendant trois ans et dans le cadre d'une convention conclue avec l'Union mutualiste MFPrécaution, la Mutuelle se porte garante auprès du bailleur du paiement des loyers et des charges impayés pendant une durée de 18 mois. **Ce service est pris en charge par la Mutuelle et n'est donc pas facturé à l'adhérent.**

Le prêt à l'installation locative d'un montant de 1000 €, 2000 € ou 3000 € remboursable en 12, 24 ou 36 mensualités permet de couvrir les premières dépenses d'installation locative (dépôt de garantie, frais de déménagement, achat d'électroménager ou de mobilier, travaux...).

Dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec la Banque Fédérale Mutualiste, la Mutuelle prend en charge les frais de dossier et les intérêts sur toute la durée du remboursement. ■



## PETITE ENFANCE

# UNE EXTENSION DU CHAMP D'INTERVENTION

La Mutuelle du Trésor développe son accompagnement auprès des familles en s'engageant, à titre expérimental, dans la réservation prioritaire de « berceaux » dans des structures d'accueil de jeunes enfants. A ce jour, trois

conventions ont été signées, à Paris, à Aix en Provence et à Toulouse.

Les comités de la Mutuelle du Trésor de ces départements peuvent vous renseigner sur les démarches à effectuer pour en bénéficier. ■

## PERTE D'AUTONOMIE

# COMMENT AIDER UN PROCHE

La Mutuelle du Trésor répond à vos interrogations par l'allocation aide aux aidants et accompagnants

Sont pris en charge dans ce cadre :

- les frais de transport non pris en charge entre le lieu de résidence et la structure d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour,
- les frais non pris en charge de formation à l'aide ou à l'accompagnement d'un proche atteint d'une maladie nécessitant la présence permanente d'un accompagnant,
- les frais consécutifs au coût de remplacement de l'aidant pour un séjour de répit dans

le cas où la personne proche est atteinte de maladie nécessitant la présence permanente d'un accompagnant.

L'aidant, l'accompagnant peut être : le conjoint, le concubin, la personne signataire d'un PACS, l'ascendant, le descendant, la personne la plus proche de l'aidé ou accompagné. ■

## SOLIDARITÉ PERSONNES ÂGÉES

# AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

Suite à la décision gouvernementale de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la prestation sociale interministérielle d'aide ménagère à domicile bénéficiant aux agents retraités de l'Etat de plus de 65 ans, la Mutuelle du Trésor a décidé de prendre en charge, à titre principal, cette prestation.

Ainsi, dans le cadre du maintien des personnes âgées à domicile, les membres participants directs MPD et MPA âgés de plus de 60 ans et leurs ayants droits peuvent bénéficier d'une allocation d'aide ménagère à domicile. Cette allocation intervient au bénéfice des adhérents retraités et classés en GIR 5 ou 6 ou éventuellement invalides. Cette allocation est accordée sous certaines conditions de ressources, d'âge et de GIR, dans la limite de 20 heures par mois pour une durée maximale de 12 mois. La Mutuelle du Trésor intervenait par ailleurs,

dans certaines situations, par l'octroi de CESU qu'elle abondait.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Mutuelle du Trésor, conformément au vote des délégués, a décidé :

- de revaloriser le taux de participation horaire en fonction du revenu, de la composition du ménage, du GIR
- de supprimer les CESU liés à l'allocation aide ménagère à domicile intégrant leur valeur dans le calcul horaire de la participation de la Mutuelle. ■



## PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS NATIONALES OU LOCALES

La Mutuelle du Trésor a souhaité apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par ses adhérents, notamment en terme d'orientation vers les structures adaptées aux problèmes médico-sociaux qu'ils peuvent rencontrer.

Cette volonté s'est traduite par la signature de conventions de partenariat avec des associations locales de services à la personne qui partagent les valeurs auxquelles est attachée la Mutuelle du Trésor.



Votre conseiller mutualiste est à votre écoute, quelle que soit votre situation, pour vous informer, vous aider, vous accompagner, vous orienter vers les structures ou établissements adaptés et vous apporter un soutien personnalisé. N'hésitez pas à le contacter

## 2 QUESTIONS À DOMINIQUE LETOURNEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION DE L'AVENIR

### Qu'est-ce que la Fondation de l'Avenir ?

Créée par la Mutualité Fonction Publique en 1987 pour aider la recherche médicale appliquée, la Fondation de l'Avenir soutient aujourd'hui environ 40 projets par an, grâce à la générosité des particuliers et des partenaires mutualistes. Les recherches concernent des domaines très diversifiés : cardiologie, cancer, neurologie...

### Qu'elle est la nature de votre partenariat avec la Mutuelle du trésor ?

La Mutuelle du Trésor s'est engagée à soutenir pendant 3 ans des projets dans le domaine ostéo-articulaire. Cette année, c'est le projet de l'équipe des professeurs Jean-Christophe Fricain et Erwan De Mones, du CHU de Bordeaux, qui a été retenu. Ils cherchent à réparer l'os de la mâchoire irradié par ingénierie tissulaire. Cette technique pourrait trouver son application à la suite de cancers ORL et de la face. ■



## PRIX DE LA SOLIDARITE DE LA MUTUELLE DU TRESOR



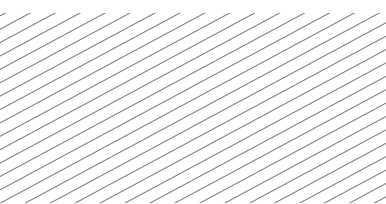
L'objectif de ce prix vise à :

- Soutenir des associations dont les projets mettent en exergue les valeurs de solidarité auxquelles la Mutuelle du Trésor est particulièrement attachée.
- Orienter ses adhérents vers les associations partenaires qui interviennent dans ces domaines.

Vingt six projets émanant de 11 départements ont été soumis au jury qui, après délibération, a décidé d'attribuer le 1<sup>er</sup> prix à l'association « LE RELAIS DES REVES » situé dans le département de l'Aisne. Cette association contribue à la réalisation de rêves d'enfants gravement malades. Pour chaque rêve réalisé, un arbre est planté dans « l'allée des rêves » située sur la commune de Bohain en Vermandois. Chaque arbre porte le prénom d'un enfant. ■

[www.relaisdesreves.fr](http://www.relaisdesreves.fr)

La Mutuelle du Trésor a remis, pour la première fois cette année, le Prix de la Solidarité destiné à encourager les initiatives prises par des personnes physiques ou morales qui proposent une prise en charge pertinente et originale de personnes dépendantes, à domicile ou en établissement.



## EG'ART, POUR UN ÉGAL ACCÈS À L'ART

Lors de l'assemblée générale les délégués ont pu découvrir les œuvres réalisées par les artistes soutenus par l'association EG'ART, artistes qui se trouvent en situation de handicap, mental ou psychique.

Leur talent ainsi que l'intérêt qu'il y aurait à leur offrir un accompagnement vers une reconnaissance des milieux artistiques et culturels, vers une autonomie, vers un parcours professionnel artistique a amené la

Mutuelle du Trésor à s'engager auprès de l'association qui propose aux artistes deux types d'accompagnement :

- pour des conseils et des informations juridiques,
- doublé d'informations et d'aide dans la recherche des lieux d'exposition et/ou de vente. ■

[www.egart.fr](http://www.egart.fr)

